

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

---

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS  
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

## AMENDEMENT

N ° CE430

présenté par  
M. Brugerolles et M. Peu

-----

### ARTICLE 16

|  |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 prévoit le durcissement des peines et l'interdiction de subvention en cas d'intrusion dans les installations abritant ou ayant vocation à abriter des matières nucléaires. Cet article nous semble disproportionné et va dans le sens d'une criminalisation accrue des militants associatif que nous ne pouvons partager.